



ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

Enjeu 1 : L'urgence

Assurer la stabilité juridique de la profession

Affaires européennes

Question 4 : Comment maximiserez-vous l'opérabilité du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), dont le niveau de consommation actuel est largement insuffisant ?

Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique

M. Jacques Cheminade :

La formule retenue le 23 mars lors de la réunion mensuelle au niveau politique du Comité Etat/Régions du FEAMP, qui a enfin permis la mise en place opérationnelle et concrète du FEAMP, me semble aller dans la bonne direction. En principe, elle doit rendre possible l'ouverture de l'ensemble des mesures nationales et régionales, permettant aux bénéficiaires de déposer des dossiers. Je souligne que dans une Europe refondé, celle des Patries et des projets, de telles coopérations perdureront.

M. François Fillon :

L'administration française a une fâcheuse tendance à complexifier les réglementations européennes. La mise en œuvre du programme opérationnel du FEAMP en est la triste illustration. Des débats sans fin entre l'État et les conseils régionaux sur la répartition des compétences de gestion du FEAMP ont retardé significativement le déblocage des fonds, empêchant ainsi de nombreux projets d'investissement d'être lancés. Cela doit cesser : les pouvoirs publics français doivent

être au service des bénéficiaires et leur faciliter l'accès aux aides du FEAMP. Ce sera une priorité pour la prochaine période de programmation après 2020, qui devra être anticipée plusieurs mois à l'avance de façon à ce que le futur FEAMP soit opérationnel dès le 1er janvier 2021.

En ce qui concerne les dispositions du FEAMP, qui sont définies par le législateur européen, l'expérience montre que certains dispositifs sont inutilisables. C'est par exemple le cas de l'aide au remplacement des moteurs, qui est conditionnée à une réduction de puissance irréaliste (de 30% pour les navires entre 18 et 24 mètres). L'Union européenne devra avoir une approche beaucoup plus réaliste pour le prochain FEAMP.

Mme Marine Le Pen :

Comme la PAC, nous souhaitons renationaliser la politique de la pêche, afin de nous libérer des contraintes bruxelloises. L'inadaptation actuelle du FEAMP résulte du « cadrage » assuré par la Commission européenne. En outre, l'Union européenne, en matière de pêche, a achevé de se décrédibiliser en confiant la pêche au commissaire européen à l'environnement. Nous avons en réalité à faire au commissaire européen au démantèlement de la pêche. Cette situation est intolérable et nuit gravement aux intérêts de notre pays.

Mais une renationalisation ne suffira pas si notre propre pesanteur administrative française remplace celle de l'Union européenne. On l'a vu lors de l'établissement de programmes opérationnels : certaines régions ont été plus rapides que d'autres pour envoyer leurs programmes. Il faut donc réfléchir à la possibilité de redonner compétence aux services de l'État pour traiter le FEAMP. Comme indiqué précédemment, cela se ferait dans le cadre d'un Ministère de la mer.

Ce Ministère aura également en charge de simplifier les démarches administratives et d'adapter les aides aux besoins de la pêche française, en consultant les professionnels de la mer français et leurs représentants, plus légitimes pour contribuer à la mise en place d'une vraie politique de la mer que les technocrates de Bruxelles.

M. Emmanuel Macron :

Malgré l'implication des acteurs concernés, la mise en œuvre du FEAMP a pris un retard qui est dommageable à l'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Un effort de simplification majeur doit être entrepris pour permettre de mobiliser rapidement ces crédits publics dont la première vocation est de favoriser les projets, notamment pour soutenir les pêcheurs dans une transition vers une pêche plus sélective.

M. Jean-Luc Mélenchon :

Ma première priorité sur le sujet sera de garantir le maintien de la dotation de 588 millions d'euros du FEAMP allouée à la France en 2014. Le dégagement d'office nous menace, plusieurs centaines de millions pourraient être repris faute d'avoir été engagés à temps.

Mon plan A face à l'UE consiste à reposer les bases de fonctionnement de nos institutions communautaires et des traités pour une convergence sociale et fiscale. Le maintien de notre pays dans l'Europe en dépend, en cas d'échec, les français se prononceront par référendum. La France est contributeur net au budget européen à hauteur de plus de 9 milliards d'euros, hors de question que les budgets ventilés en retour, dont le FEAMP, soient rabetés. Je le dirai à nos partenaires.

Une fois l'urgence traitée, je ne compte pas attendre la fin du FEAMP en 2020 pour commencer à réfléchir au prochain programme opérationnel. Je veux associer très en amont les acteurs du monde maritime au développement de l'économie de la mer. La préparation du prochain programme sera engagée, dès l'automne prochain et si les fonds ne sont pas reconduits ou si in fine la France sort de l'Europe, nous disposerons d'axes de travail.

Enfin, je ne méconnais pas les difficultés de portage et de liquidation. Placer les Régions en collectivités pilote du FEAMP en pleine réforme structurelle n'était sans doute pas la meilleure idée. Conserver une double gestion, État et Région, n'aide pas à la fluidité. Le coup est parti, l'exercice est clos dans 36 mois, je laisserai le FEAMP sur l'erre actuelle en corrigeant ses imperfections. J'organiserai la tuyauterie du prochain programme qui sera par ailleurs abondé, l'administration de la Mer que je souhaite rebâtir y contribuera.